



Réunion du Conseil municipal

(Article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil municipal se réunira en Mairie,
le 30 octobre 2018, à 20h15, en séance publique.
Affiché le 24 octobre 2018

ORDRE DU JOUR - SESSION ORDINAIRE

- 0/ Approbation du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2018
- 1/ Budget principal - section investissement : décision modificative n° 1
- 2/ Budget principal - section fonctionnement : décision modificative n° 2 (*annexe 1*)
- 3/ Budget transport scolaire : décision modificative n° 1 (*annexe 2*)
- 4/ Choix de l'entreprise dans le cadre de la consultation relative à la maîtrise d'œuvre sur 3 ans
- 5/ Choix de l'entreprise dans le cadre de la consultation relative aux travaux d'aménagement des rues Chastel / Rochefort / de la Gare
- 6/ Ouvertures dominicales
- 7/ RH : ouverture d'un poste d'adjoint technique à 20/35ème, fermeture d'un poste d'adjoint technique à 24/35ème et validation du tableau des effectifs
- 8/ Participation pour le Concert du Groupe Stentors
- 9/ Renouvellement de l'adhésion au groupement de commandes voirie de la CDC du Pays Foyen (*annexe 3*)
- 10/ Convention d'utilisation du complexe aquatique de St-Seurin-sur-l'Isle (*annexe 4*)
- 11/ Acquisition de la propriété cadastrée en BT4 appartenant à la famille JORDANA (*annexe 5*)
- 12/ Acquisition d'une partie des parcelles cadastrées en BT19 et BT208 appartenant à M. TEYSSANDIER et Mme BERNEDE (*annexe 6*)
- 13/ Ligne de trésorerie

- 14/ Convention tripartite avec la CDC du Pays Foyen et la SCI La Gravelle pour l'aménagement de la zone Aquitania (*annexe 7*)
- 15/ Convention de mise à disposition des locaux à la CDC du Pays Foyen dans le cadre du transfert de compétence périscolaire (*annexe 8*)
- 16/ Vidéoprotection : demande de renouvellement et d'extension du dispositif (*annexe 9*)
- 17/ Transfert au SDEEG de la compétence service public de la DECI
- 18/ Budget communal : non valeurs 2017 et 2018
- 19/ Budget transport scolaire : non valeurs 2017 et 2018
- 20/ Convention de mise à disposition du bus à l'association Canoë Kayak St Antoinais pour le cycle pédagogique piscine (*annexe 10*)
- 21/ Convention "école et cinéma" (*annexe 11*)
- 22/ Questions diverses
- Présentation du rapport d'activités 2017 de la CDC du Pays Foyen (*annexe 12*)


Le Maire
Mairie Pineuilh
Didier TEYSSANDIER